

Cette demande de soumissions annule et remplace la demande de soumissions numéro 21C11-177005/A datée du 10 juillet 2017 dont la date de clôture était le 31 août 2017 à 2 :00 .Un compte rendu ou une rencontre de rétroaction sera offert sur demande aux soumissionnaires, aux offrants ou aux fournisseurs qui ont présenté une offre dans le cadre de la demande de soumissions précédente.

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	3
1.1 INTRODUCTION.....	3
1.2 SOMMAIRE	3
1.3 COMPTE RENDU.....	4
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS.....	5
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	5
2.2 PRÉSENTATION DES OFFRES.....	5
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES	5
2.4 LOIS APPLICABLES	6
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES.....	7
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	7
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	9
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	9
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	10
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	11
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC L'OFFRE	11
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	12
PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT.....	13
A. OFFRE À COMMANDES.....	13
6.1 OFFRE.....	13
6.2 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	13
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	13
6.4 DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES	13
6.5 RESPONSABLES.....	14
6.6 UTILISATEURS DÉSIGNÉS	15
6.7 INSTRUMENT DE COMMANDE	15
6.8 LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES	15
6.9 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	15
6.10 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	15
6.11 CLAUSES DU GUIDE DES CUA	16
6.12 LOIS APPLICABLES	16
B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	17
6.1 BESOIN.....	17
6.2 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	17
6.3 DURÉE DU CONTRAT	17
6.4 PAIEMENT	17

N° de l'invitation - Sollicitation No.
21C11-177005/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
21C11-177005

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
STN-6-39058

Id de l'acheteur - Buyer ID
STN202
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.5	INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION.....	18
6.6	ASSURANCES.....	18
	ANNEXE « A » - BESOIN	19
	ANNEXE « B » - BASE DE PAIEMENT.....	29
	ANNEXE <<C>> DESTINATIONS DE LIVRAISON ET RESPONSABLES D'EMPLACEMENT AUTORISÉS	30
	ANNEXE << D>> - RAPPORT SUR L'UTILISATION DE L'OFFRE À COMMANDES	32
	ANNEXE « E » DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES	33

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient six parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- | | |
|----------|--|
| Partie 1 | Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin; |
| Partie 2 | Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC; |
| Partie 3 | Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés; |
| Partie 4 | Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection; |
| Partie 5 | Attestations et renseignements supplémentaires: comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir; |
| Partie 6 | 6A, Offre à commandes, et 6B, Clauses du contrat subséquent : |
| | 6A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables; |
| | 6B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes. |

Les annexes comprennent le Besoin, la Base de paiement, Sites de livraison et autorités responsables des lieux et toute autre annexe.

1.2 Sommaire

Fournir des stratifiés de plastique basse pression et des panneaux de particules conformément aux spécifications de l'annexe « A » - Besoin, de l'annexe « B » - Modalités de paiement et de l'annexe « C » - Destinations de livraison et responsables d'emplacement autorisés pour le Service correctionnel du Canada (SCC), CORCAN, à divers emplacements au Canada, selon les besoins, pendant la durée de validité de l'offre à commandes individuelle et nationale, de la date d'émission de l'offre à commandes jusqu'au 31 juillet 2018, inclusivement.

Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour quatre (4) période supplémentaire, à partir du 01 août 2018 jusqu'au 31 juillet 2019 ; 01 août 2019 jusqu'au 31 juillet 2020; 01 août 2020 jusqu'au 31 juillet 2021 et 01 août 2021 jusqu'au 31 juillet 2022, aux mêmes conditions et aux taux ou prix indiqués dans l'offre à commandes, ou aux taux ou prix calculés selon la formule mentionnée dans l'offre à commandes.

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

Pour ce besoin, une préférence est accordée aux produits et(ou) aux services canadiens.

N° de l'invitation - Solicitation No.
21C11-177005/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
21C11-177005

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
STN-6-39058

Id de l'acheteur - Buyer ID
STN202
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

La présente demande d'offre à commandes (DOC) vise à établir des offres à commandes principales et nationales (OCPN) pour la livraison du besoin décrit dans les présentes aux utilisateurs désignés, et ce, partout au Canada, sauf dans les zones visées par des ententes sur les revendications territoriales globales (ERTG) au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest, au Nunavut, au Québec et au Labrador. Les produits à livrer dans les zones visées par des ERTG au sein du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest, du Nunavut, du Québec, ou du Labrador devront faire l'objet de marchés distincts, attribués en dehors des offres à commandes subséquentes.

1.3 Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document [2006](#) (2017-04-27) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2006](#), Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours
Insérer : 180jours

2.1.1 Clauses du *Guide des CCUA*

[M0019T](#) (2007-05-25), Prix et(ou) taux fermes
[M1004T](#) (2016-01-28), Condition du matériel - offre

2.2 Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

2.3 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

N° de l'invitation - Solicitation No.
21C11-177005/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
21C11-177005

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
STN-6-39058

Id de l'acheteur - Buyer ID
STN202
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

2.4 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur Saskatchewan et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

3.1 Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I : offre technique (1 copies papier)

Section II : offre financière (1 copies papier). Un tableur Excel en format électronique doit être présenté sur demande, dans un délai de deux jours.

Section III: attestations (1 copies papier).

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe B, Base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

Annexe B – Modalités de paiement (fichier Excel)

Les offrants établiront les modalités de paiement en utilisant le fichier Excel.

Une fois imprimé, ce fichier doit être présenté en format papier, avec les autres documents requis, par télécopieur, par courrier ou en personne au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

En outre, une copie électronique doit être présentée **sur demande, dans un délai de deux jours**.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
21C11-177005/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
21C11-177005

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
STN-6-39058

Id de l'acheteur - Buyer ID
STN202
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Comme condition minimale, les soumissionnaires doivent remplir le tableur FOB Plant et soumissionner dans une (1) ou plusieurs régions.

Les offrants doivent soumettre des prix fermes pour tous les articles énumérés dans une région.

3.1.1 Paiement électronique de factures - offre

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « E » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « E » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

[C3011T](#) (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.
- c) L'équipe d'évaluation devra d'abord déterminer si deux offres ou plus sont accompagnées d'une attestation valide de contenu canadien. Si c'est le cas, seulement les offres accompagnées d'une attestation valide seront évaluées selon le processus d'évaluation, sinon toutes les offres reçues seront évaluées. Si des offres accompagnées d'une attestation valide sont déclarées non recevables, ou sont retirées, et qu'il reste moins de deux offres recevables accompagnées d'une attestation valide, l'équipe poursuivra l'évaluation des offres accompagnées d'une attestation valide. Si toutes les offres accompagnées d'une attestation valide sont déclarées non recevables, ou sont retirées, alors toutes les autres offres reçues seront évaluées.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Pour être jugée recevable, une soumission doit être conforme à toutes les spécifications de l'annexe A ainsi qu'aux exigences obligatoires ci-dessous. La non-conformité à ces spécifications et critères obligatoires rendra l'offre non conforme et elle sera rejetée.

Les éléments suivants doivent être fournis avec la soumission ou dans les deux (2) jours suivant une demande:

1. L'index de conformité détaillé à l'annexe A.
2. Les documents techniques à l'appui, tels que : les spécifications, la documentation et les brochures techniques ou tout autre document pertinent semblable, afférents aux produits offerts.
3. Trois attestations écrites provenant des laboratoires qualifiés doivent être fournies pour toutes les méthodes d'essai indiquées dans l'annexe A, y compris les méthodes de l'ANSI, de l'ASTM et de la NEMA. Un laboratoire qualifié est réputé être un laboratoire agréé possédant un numéro d'accréditation. Indiquez le numéro d'accréditation du laboratoire.
- 4) Preuve de :
 - a) Certification de produit préférable sur le plan écologique (EPP)
 - b) EN 438 2.14-91
 - c) CPA, annexe D
- 5) Certification indiquant que les produits offerts présentent les couleurs, le similibois et les motifs d'Arborite.
- 6) Copie électronique des modalités de paiement, dans un fichier Excel.
- 7) Liste des couleurs pour chacun des barèmes de prix de couleur/motif offerts.

4.1.2. Évaluation financière

Le prix évalué sera calculé à partir des prix indiqués dans le tableur Excel, de la façon suivante :

Pour la région du Pacifique, pour la période allant de la date d'émission de l'offre à commandes jusqu'au 31 juillet 2018

1) Le prix de chaque épaisseur de panneau de particules brut industriel M2 sera ajouté pour établir la « somme de la ligne ». Cette somme sera multipliée par le pourcentage d'utilisation estimatif afin d'établir une somme pondérée pour cet article (colonne « Somme de la ligne X utilisation est. »).

2) Le prix de chaque épaisseur de panneau de particules brut à âme verte M2 sera ajouté pour établir la « somme de la ligne ». Cette somme sera multipliée par le pourcentage d'utilisation estimatif afin d'établir une somme pondérée pour cet article.

3) Le prix de chaque épaisseur de panneau MDF brut de première qualité sera ajouté pour établir la « somme de la ligne ». Cette somme sera multipliée par le pourcentage d'utilisation estimatif afin d'établir une somme pondérée pour cet article.

4) Le prix de chaque épaisseur de panneaux décoratifs en mélamine thermofusionnée sur un panneau de particules brut industriel M2 (similibois) (pour chaque barème de prix offert) sera ajouté pour établir la « somme de la ligne ». Cette somme sera multipliée par le pourcentage d'utilisation estimatif afin d'établir une somme pondérée pour cet article.

5) Le prix de chaque épaisseur de panneaux décoratifs en mélamine thermofusionnée sur un panneau de particules brut à âme verte M2 (similibois) (pour chaque barème de prix offert) sera ajouté pour établir la « somme de la ligne ». Cette somme sera multipliée par le pourcentage d'utilisation estimatif afin d'établir une somme pondérée pour cet article.

6) Le prix de chaque épaisseur de panneaux décoratifs en mélamine thermofusionnée sur un panneau MDF brut de première qualité (similibois) (pour chaque barème de prix offert) sera ajouté pour établir la « somme de la ligne ». Cette somme sera multipliée par le pourcentage d'utilisation estimatif afin d'établir une somme pondérée pour cet article.

7) Additionnez la colonne « Somme de la ligne x utilisation est. » pour établir un total annuel (A).

8) Répétez les étapes ci-dessus pour les années d'option pour établir un total annuel (B), (C), (D) et (E).

9) Additionnez les totaux (A), (B), (C), (D) et (E) pour établir le prix évalué pour le Pacifique.

10) Répétez les 9 étapes ci-dessus pour les quatre autres régions pour établir un prix évalué pour les Prairies, un prix évalué pour l'Atlantique, un prix évalué pour le Québec et un prix évalué pour l'Ontario.

4.1.2.1 Clause du Guide des CCUA [M0222T](#) (2016-01-28), Évaluation du prix - offrants établis au Canada et à l'étranger

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Méthode de sélection - critères techniques obligatoires seulement

Une offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. L'offre recevable avec le prix évalué le plus bas par région sera recommandée pour l'émission d'une offre à commandes.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
21C11-177005/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
21C11-177005

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
STN-6-39058

Id de l'acheteur - Buyer ID
STN202
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Un nombre maximal de cinq offres à commandes seront émises.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec l'offre

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les offrants doivent présenter avec leur offre, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.1.2 Attestations additionnelles requises avec l'offre

5.1.2.1 Attestation du contenu canadien

Cet achat est conditionnellement limité aux produits canadiens.

Sous réserve des procédures d'évaluation contenues dans la demande d'offres à commandes, les offrants reconnaissent que seulement les offres accompagnées d'une attestation à l'effet que le ou les produits offerts sont des produits canadiens, tel qu'il est défini dans la clause [A3050T](#), peuvent être considérées.

Le défaut de fournir cette attestation remplie avec l'offre aura pour conséquence que le ou les produits offerts seront traités comme des produits non-canadiens.

L'offrant atteste que :

() au moins 80 p. 100 du prix total de l'offre correspond à des produits canadiens tel qu'il est défini au paragraphe 1 de la clause [A3050T](#).

Pour de plus amples renseignements afin de déterminer le contenu canadien de plusieurs produits, plusieurs services ou une combinaison de produits et de services, consulter l'[Annexe 3.6](#) (9), Exemple 2 du *Guide des approvisionnements*.

5.1.2.1.1 Clause du *Guide des CCUA* [A3050T](#) (2014-11-27), Définition du contenu canadien

5.2 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](#) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), l'offrant doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF ») du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](#) (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4>).

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

6.1 Offre

6.1.1 L'offrant offre de remplir le besoin conformément au besoin reproduit à l'annexe « A ».

6.2 Exigences relatives à la sécurité

6.2.1 L'offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

[2005](#) (2017-06-21) Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

6.3.2 Offres à commandes - établissement des rapports

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre tous les achats, incluant ceux payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'annexe « D ». Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « néant ».

Les données doivent être présentées tous les trimestres au responsable de l'offre à commandes.

Voici la répartition des trimestres :

Premier trimestre : du 1er avril au 30 juin;

Deuxième trimestre : du 1er juillet au 30 septembre;

Troisième trimestre : du 1er octobre au 31 décembre;

Quatrième trimestre : du 1er janvier au 31 mars.

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours civils suivant la fin de la période de référence.

6.4 Durée de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées de la date d'attribution au 31 juillet 2018.

6.4.2 Prolongation de l'offre à commandes

N° de l'invitation - Sollicitation No.
21C11-177005/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
21C11-177005

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
STN-6-39058

Id de l'acheteur - Buyer ID
STN202
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour quatre (4) période supplémentaire, à partir du 01 août 2018 jusqu'au 31 juillet 2019 ; 01 août 2019 jusqu'au 31 juillet 2020; 01 août 2020 jusqu'au 31 juillet 2021 et 01 août 2021 jusqu'au 31 juillet 2022, aux mêmes conditions et aux taux ou prix indiqués dans l'offre à commandes, ou aux taux ou prix calculés selon la formule mentionnée dans l'offre à commandes.

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes 15 jours avant la date d'expiration de celle-ci. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes.

6.5 Responsables

6.5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Nom : Meagan Kowal
Titre : Spécialiste en approvisionnement
Services publics et Approvisionnement Canada
101 22e rue Est, bureau 110
Saskatoon, SK
S7K 0E1

Téléphone : 306-241-3494
Télécopieur : 306-975-5397
Courriel : meagan.kowal@pwgsc-tpsgc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est identifié dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

6.5.3 Représentant de l'offrant

Nom : _____

Titre : _____

Téléphone : ____ - ____ - _____

Télécopieur : ____ - ____ - _____

Courriel : _____

6.6 Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est : le Service correctionnel du Canada, CORCAN, à divers endroits du Canada

6.7 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateur(s) désigné(s) à l'aide des formulaires dûment remplis ou de leurs équivalents, comme il est indiqué aux paragraphes 2 ou 3 ci-après, ou au moyen de la carte d'achat du Canada (Visa ou MasterCard) pour les besoins de faible valeur.

1. Les commandes subséquentes doivent provenir de représentants autorisés des utilisateurs désignés dans l'offre à commandes. Il doit s'agir de biens ou services ou d'une combinaison de biens et services compris dans l'offre à commandes, conformément aux prix et aux modalités qui y sont précisés.
2. Les formulaires suivants sont disponibles au site Web [Catalogue de formulaires](#) :
 - PWGSC-TPSGC 942 Commande subséquente à une offre à commandes
 - PWGSC-TPSGC 942-2 Commande subséquente à une offre à commandes (Livraison multiple)
 - PWGSC-TPSGC 944 Commande subséquente à plusieurs offres à commandes (anglais seulement)
 - PWGSC-TPSGC 945 Commande subséquente à plusieurs offres à commandes (français seulement)

6.8 Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 56 500, 00 \$ (taxes applicables inclus).

6.9 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales [2005](#) (2017-06-21), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services
- d) les conditions générales 2010A (2016-04-04) Conditions générales - - biens (complexité moyenne);
- e) l'Annexe «A», Besoin
- f) l'Annexe «B», Base de paiement;
- g) l'Annexe «C», Sites de livraison et autorités responsables des lieux;
- h) l'offre de l'offrant en date du _____

6.10 Attestations et renseignements supplémentaires

7.10.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ou préalablement à l'émission de l'offre à commandes (OC), ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions d'émission de l'OC et le non-respect constituera un manquement de la part de l'offrant. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada

N° de l'invitation - Sollicitation No.
21C11-177005/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
21C11-177005

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
STN-6-39058

Id de l'acheteur - Buyer ID
STN202
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC.

6.11 Clauses du Guide des CCUA

Clause du *Guide des CCUA* [M3060C](#) (2008-05-12) Attestation du contenu canadien

6.12 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur en Saskatchewan

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

6.1 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

6.2 Clauses et conditions uniformisées

6.2.1 Conditions générales

2010A (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.3 Durée du contrat

6.3.1 Date de livraison

La livraison des panneaux bruts doit être effectuée dans les dix jours ouvrables suivant la réception d'une offre subséquente à l'offre à commandes et la livraison des panneaux décoratifs doit être effectuée dans les trois (3) semaines suivant la réception d'une offre subséquente, à moins qu'une autre échéance ait été approuvée par le responsable de l'emplacement.

6.4 Paiement

6.4.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé *des prix de lot fermes précisé(s) dans le contrat*, selon un montant total de \$ (*insérer le montant au moment de l'attribution du contrat*). Les droits de douane *sont inclus et* les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.4.2 Limite de prix

Clause du *Guide des CCUA* C6000C (2017-08-17) Limite de prix

6.4.3 Paiement unique

Clause du *Guide des CCUA* H1000 (2008-05-12), Paiement unique

6.4.5 Paiement électronique de factures – commande subséquente

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;

N° de l'invitation - Solicitation No.
21C11-177005/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
21C11-177005

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
STN-6-39058

Id de l'acheteur - Buyer ID
STN202
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

- e. Virement télégraphique (international seulement) ;
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

6.5 Instructions pour la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
 - b. Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

6.6 Assurances

Clause du *Guide des CUA* [G1005C](#) (2016-01-28), Assurances - aucune exigence particulière

ANNEXE « A » - BESOIN

Fournir des stratifiés de plastique basse pression et des panneaux de particules conformément aux spécifications de l'annexe « A » - Besoin, de l'annexe « B » - Base de paiement et de l'annexe « C » - Destinations de livraison, pour le Service correctionnel du Canada (SCC), CORCAN, à divers emplacements au Canada, selon les besoins, pendant la durée de validité de l'offre à commandes individuelle et nationale, de la date d'émission de l'offre à commandes jusqu'au 31 juillet 2018, inclusivement.

Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour quatre (4) période supplémentaire, à partir du 01 août 2018 jusqu'au 31 juillet 2019 ; 01 août 2019 jusqu'au 31 juillet 2020; 01 août 2020 jusqu'au 31 juillet 2021 et 01 août 2021 jusqu'au 31 juillet 2022, aux mêmes conditions et aux taux ou prix indiqués dans l'offre à commandes, ou aux taux ou prix calculés selon la formule mentionnée dans l'offre à commandes.

Des stratifiés basse pression et des panneaux de particules sont utilisés comme surface sur les côtés de postes de travail, de piédestaux, etc. CORCAN du SCC se sert de stratifiés haute pression (Arborite) comme surface sur le dessus de bureaux et de stratifiés basse pression comme surface sur les côtés, les panneaux de fond, etc. Par conséquent, les couleurs des stratifiés basse pression doivent être à celles de l'Arborite.

Spécifications

(Les produits proposés DOIVENT ÊTRE des couleurs arborées, des grains de bois et des motifs)

Article 1) Panneaux de particules brut - Grade Industriel M2

	ANSI 208.1-2009	
	M-2	
Propriétés	Impérial	Metric
Teneur en humidité	10% maximum	
Tolérances Longueur et Largeur	± 0.08"	± 2.0 mm
Tolérance épaisseur moyenne (p/r à nominale)	± 0.008"	± 0.20 mm
Variation p/r à épaisseur moyenne	± 0,004"	± 0.10 mm
Module de Rupture (MDR)	1 885 psi	13.0 N/mm ²
Module d'Élasticité (MDE)	290 100 psi	2 000 N/mm ²
Résistance Interne (RI)	58 psi	0.40 N/mm ²
Tenue de vis -Surface	202 lbs	900 N
Tenue de vis -Côté	180 lbs	800 N
Émissions de Formaldéhyde	Moins de 0.09 ppm (CARB phase 2)	

Dimensions des panneaux	
Largeurs	49" et 61"
Longueurs	6' à 12'

N° de l'invitation - Solicitation No.
21C11-177005/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
21C11-177005

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
STN-6-39058

Id de l'acheteur - Buyer ID
STN202
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Toutes les propriétés physiques, de performance et de durabilité doivent se conformer à la norme ANSI A208.1 – 2009 en utilisant les méthodes prescrites dans ASTM D-1037.

Environmentally Preferable Product (EPP)

N° de l'invitation - Sollicitation No.
21C11-177005/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
21C11-177005

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
STN-6-39058

Id de l'acheteur - Buyer ID
STN202
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Article 2) Panneaux de particules brut sans urée formaldéhyde ajoutée - Grade Industriel M2

Propriétés	ANSI 208.1-2009	
	M-2	
	Impérial	Metric
Teneur en humidité	10% maximum	
Tolérances Longueur et Largeur	± 0.08"	± 2.0 mm
Tolérance épaisseur moyenne (p/r à nominale)	± 0.008"	± 0.20 mm
Variation p/r à épaisseur moyenne	± 0,004"	± 0.10 mm
Module de Rupture (MDR)	1 885 psi	13.0 N/mm ²
Module d'Élasticité (MDE)	290 100 psi	2 000 N/mm ²
Résistance Interne (RI)	58 psi	0.40 N/mm ²
Tenue de vis -Surface	202 lbs	900 N
Tenue de vis -Côté	180 lbs	800 N
Émissions de Formaldéhyde	Aussi bas que 0.05 ppm	

Dimensions des panneaux	
Largeurs	49" et 61"
Longueurs	6' à 12'

Panneaux de particules sans Urée formaldéhyde ajoutée (Non-added urea formaldehyde (NAUF)) qui combine un mélange de 100% de résidus de bois recyclés, de fibres post-consommation et d'adhésifs sans sans urée.

Toutes les propriétés physiques, de performance et de durabilité doivent se conformer à la norme ANSI A208.1 – 2009 en utilisant les méthodes prescrites dans ASTM D-1037.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
21C11-177005/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
21C11-177005

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
STN-6-39058

Id de l'acheteur - Buyer ID
STN202
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Article 3) Panneaux de fibres à moyenne densité - Grade Premium - Specifications

	Plage d'épaisseurs		
	1/4" – 1/2"	9/16" – 7/8"	15/16" – 1 1/4"
Densité	48 lbs/pi ³	47 lbs/pi ³	46 lbs/pi ³
Résistance Interne (RI)	110 psi	110 psi	110 psi
Module de Rupture (MDR)	450,000 psi	450,000 psi	450,000 psi
Module d'Élasticité (MDE)	4,500 psi	4,500 psi	4,500 psi
Tenue de vis -Surface	325 lbs	325 lbs	315 lbs
Tenue de vis -Côté	300 lbs	300 lbs	300 lbs
Thickness Swell	0.045 in.	6%	4%
Expansion & Contraction linéaire maximum	0.30%	0.30%	0.30%
Variation p/r à épaisseur moyenne	± 0.005 in.	± 0.005 in.	± 0.005 in.
Résistance à la propagation de la flamme	Classe III ou C		
Émissions de Formaldéhyde	Moins de 0.09 ppm (CARB phase 2)		

Teneur en humidité: la teneur moyenne en humidité des panneaux finis lors de la livraison doit être de 4% à 6%.

Toutes les propriétés physiques, de performance et de durabilité doivent se conformer à la norme ANSI A208.1 – 2009 en utilisant les méthodes prescrites dans ASTM D-1037.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
21C11-177005/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
21C11-177005

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
STN-6-39058

Id de l'acheteur - Buyer ID
STN202
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Article 4) Panneaux décoratifs de mélamine thermofusionnée sur panneaux de particules brut - Grade Industriel M2

Propriétés	Normes de référence	Valeurs standards
Usure ou Abrasion	NEMA LD-3 2005	Couleurs unies 450 Cycles - Motifs 150 cycles
Apparence	NEMA LD-3 2005	Aucun défaut de surface
Résistance à l'égratignure	NEMA LD-3 2005	N/A
Résistance aux taches	NEMA LD-3 2005	1 - 10: aucun effet - 11 - 15: effet modérée
Nettoyage	NEMA LD-3 2005	Maximum 20
Résistance à la lumière	NEMA LD-3 2005	Léger effet
Résistance à de hautes températures	NEMA LD-3 2005	Léger effet
Résistance à la chaleur radiante	NEMA LD-3 2005	Aucun effet après une exposition de 60 secondes
Résistance à l'eau bouillante	NEMA LD-3 2005	Aucun effet à effet léger
Résistance aux chocs	NEMA LD-3 2005	15" - 381 mm
Résistance au feu	ASTM E-84	Classe III ou C
Gauchissement	CPA Annexe D	2.6 mm / m linéaire

Dimensions des panneaux	
Largeurs	49" et 61"
Longueurs	6' à 12'

N° de l'invitation - Sollicitation No.
21C11-177005/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
21C11-177005

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
STN-6-39058

Id de l'acheteur - Buyer ID
STN202
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Article 5) Panneaux décoratifs de mélamine thermofusionnée sur panneaux de particules brut sans urée formaldéhyde ajoutée - Grade Industriel M2

Propriétés	Normes de référence	Valeurs standards
Usure ou Abrasion	NEMA LD-3 2005	Couleurs unies 450 Cycles - Motifs 150 cycles
Apparence	NEMA LD-3 2005	Aucun défaut de surface
Résistance à l'égratignure	NEMA LD-3 2005	N/A
Résistance aux taches	NEMA LD-3 2005	1 - 10: aucun effet - 11 - 15: effet modérée
Nettoyage	NEMA LD-3 2005	Maximum 20
Résistance à la lumière	NEMA LD-3 2005	Léger effet
Résistance à de hautes températures	NEMA LD-3 2005	Léger effet
Résistance à la chaleur radiante	NEMA LD-3 2005	Aucun effet après une exposition de 60 secondes
Résistance à l'eau bouillante	NEMA LD-3 2005	Aucun effet à effet léger
Résistance aux chocs	NEMA LD-3 2005	15" - 381 mm
Résistance au feu	ASTM E-84	Classe III ou C
Gauchissement	CPA Annexe D	2.6 mm / m linéaire

Dimensions des panneaux	
Largeurs	49" et 61"
Longueurs	6' à 12'

Panneaux de particules sans Urée formaldéhyde ajoutée (Non-added urea formaldehyde (NAUF)) qui combine un mélange de 100% de résidus de bois recyclés, de fibres post-consommation et d'adhésifs sans sans urée.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
21C11-177005/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
21C11-177005

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
STN-6-39058

Id de l'acheteur - Buyer ID
STN202
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Article 6) Panneaux décoratifs de mélamine thermofusionnée sur panneaux de fibres à moyenne densité - Grade Premium

Propriétés	Normes de référence	Valeurs standards
Usure ou Abrasion	NEMA LD-3 2005	Couleurs unies 450 Cycles - Motifs 150 cycles
Apparence	NEMA LD-3 2005	Aucun défaut de surface
Résistance à l'égratignure	NEMA LD-3 2005	N/A
Résistance aux taches	NEMA LD-3 2005	1 - 10: aucun effet - 11 - 15: effet modérée
Nettoyage	NEMA LD-3 2005	Maximum 20
Résistance à la lumière	NEMA LD-3 2005	Léger effet
Résistance à de hautes températures	NEMA LD-3 2005	Léger effet
Résistance à la chaleur radiante	NEMA LD-3 2005	Aucun effet après une exposition de 60 secondes
Résistance à l'eau bouillante	NEMA LD-3 2005	Aucun effet à effet léger
Résistance aux chocs	NEMA LD-3 2005	15" - 381 mm
Résistance au feu	ASTM E-84	Classe III ou C
Gauchissement	CPA Annexe D	2.6 mm / m linéaire

Dimensions des panneaux	
Largeurs	49" et 61"
Longueurs	6' à 12'

L'index de conformité

Ligne	Description		Respecté ou dépassé	Non respecté	Référence
1.0	Panneaux de particules brut - Grade Industriel M2				
a	ANSI 208.1-2009 M2, selon les méthodes d'essai prescrites dans ASTM D-1037. Les attestations écrites provenant des laboratoires qualifiés doivent être présentées avec la soumission ou dans un délai de deux (2) jours, sur demande.				
b	Dimensions des panneaux : Largeurs: 49" et 61"; Longueurs : 6' à 12'				
c	Certification de produit préférable sur le plan écologique (EPP). La preuve doit être présentée avec la soumission ou dans un délai de deux (2) jours, sur demande.				
2.0	Panneaux de particules brut sans urée formaldéhyde ajoutée - Grade Industriel M2- ANSI.1-2009				
a	ANSI 208.1-2009 M2, selon les méthodes d'essai prescrites dans ASTM D-1037. Les attestations écrites provenant des laboratoires qualifiés doivent être présentées avec la soumission ou dans un délai de deux (2) jours, sur demande.				
b	Dimensions des panneaux : Largeurs: 49" et 61"; Longueurs : 6' à 12'				
c	Panneaux de particules sans Urée formaldéhyde ajoutée (Non-added urea formaldehyde (NAUF)) qui combine un mélange de 100% de résidus de bois recyclés, de fibres post-consommation et d'adhésifs sans sans urée.				
3.0	Panneaux de fibres à moyenne densité - Grade Premium				
a	ANSI 208.2-2009, selon les méthodes d'essai prescrites dans ASTM D-1037. Les attestations écrites provenant des laboratoires qualifiés doivent être présentées avec la soumission ou dans un délai de deux (2) jours, sur demande.				
b	Teneur en humidité: 4%-6%				

Ligne	Description		Respecté ou dépassé	Non respecté	Référence
4.0	Panneaux décoratifs de mélamine thermofusionnée sur panneaux de particules brut - Grade Industriel M2				
a	NEMA LD-3 2005. Les attestations écrites provenant des laboratoires qualifiés doivent être présentées avec la soumission ou dans un délai de deux (2) jours, sur demande.				
b	EN 438 2.14-91. La preuve doit être présentée avec la soumission ou dans un délai de deux (2) jours, sur demande.				
c	ASTM E-84. Les attestations écrites provenant des laboratoires qualifiés doivent être présentées avec la soumission ou dans un délai de deux (2) jours, sur demande.				
d	CPA, annexe D. La preuve doit être présentée avec la soumission ou dans un délai de deux (2) jours, sur demande.				
e	Dimensions des panneaux : Largeurs: 49" et 61"; Longueurs : 6' à 12'				
5.0	Panneaux décoratifs de mélamine thermofusionnée sur panneaux de particules brut sans urée formaldéhyde ajoutée - Grade Industriel M2				
a	NEMA LD-3 2005. Les attestations écrites provenant des laboratoires qualifiés doivent être présentées avec la soumission ou dans un délai de deux (2) jours, sur demande.				
b	EN 438 2.14-91. La preuve doit être présentée avec la soumission ou dans un délai de deux (2) jours, sur demande.				
c	ASTM E-84. Les attestations écrites provenant des laboratoires qualifiés doivent être présentées avec la soumission ou dans un délai de deux (2) jours, sur demande.				
d	CPA, annexe D. La preuve doit être présentée avec la soumission ou dans un délai de deux (2) jours, sur demande.				
e	Dimensions des panneaux : Largeurs: 49" et 61"; Longueurs : 6' à 12'				
f	Panneaux de particules sans Urée formaldéhyde ajoutée (Non-added urea formaldehyde (NAUF)) qui combine un mélange de 100% de résidus de bois recyclés, de fibres post-consommation et d'adhésifs sans sans urée.				
Ligne	Description		Respecté ou	Non respecté	Référence

		dépassé		
6.0	Panneaux décoratifs de mélamine thermofusionnée sur panneaux de fibres à moyenne densité - Grade Premium			
a	NEMA LD-3 2005. Les attestations écrites provenant des laboratoires qualifiés doivent être présentées avec la soumission ou dans un délai de deux (2) jours, sur demande.			
b	ASTM E-84. Les attestations écrites provenant des laboratoires qualifiés doivent être présentées avec la soumission ou dans un délai de deux (2) jours, sur demande.			
c	CPA, annexe D. La preuve doit être présentée avec la soumission ou dans un délai de deux (2) jours, sur demande.			
d	Dimensions des panneaux : Largeurs: 49" et 61"; Longueurs : 6' à 12'			

Indice de conformité :

Précisez **dans quelle mesure votre produit satisfait ou dépasse** chacune des spécifications afférentes à stratifiés de plastique basse pression, détaillées à l'annexe A, articles 1a to 6d inclusivement. Veuillez fournir des spécifications et descriptions complètes et des documents techniques illustrant vos énoncés.

Les soumissionnaires doivent traiter individuellement chaque article de la liste des spécifications.

Des commentaires doivent être laissés pour chaque point sous la section Spécifications de l'annexe A, aux articles 1a to 6d inclusivement; p. ex. mention « Satisfait » ou « Ne satisfait pas », suivie d'autant de détails que possible. Vous avez avantage à fournir le plus de détails possible pour appuyer vos commentaires et votre affirmation de la conformité à chacune des spécifications. Veuillez préciser le numéro de page et surligner la spécification dans les documents techniques fournis qui confirment la conformité. S'il n'y a aucun document technique permettant de confirmer une spécification, veuillez le préciser.

Afin de s'assurer que la conformité est clairement démontrée, le soumissionnaire doit utiliser un système de numérotation correspondant à celui utilisé dans l'Index de conformité. Par exemple, il serait tout indiqué d'inscrire le numéro de référence de l'exigence sur un onglet collé sur la page correspondante dans la documentation technique, ou de surligner ou souligner la référence technique appropriée.

Le Canada n'est PAS obligé de demander des précisions sur la soumission ou sur les documents techniques fournis à l'appui des affirmations. Les soumissionnaires sont avisés que l'omission de démontrer une capacité qu'ils considèrent comme conforme aux exigences verront leur soumission jugée irrecevable. Le Canada se réserve le droit de rejeter toute soumission qui ne respecte pas les modalités de cette demande de soumissions. Tout écart par rapport aux exigences prescrites doit être clairement indiqué et pleinement justifié.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
21C11-177005/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
21C11-177005

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
STN-6-39058

Id de l'acheteur - Buyer ID
STN202
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « B » - BASE DE PAIEMENT

Tous les prix excluent la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée.

Les quantités sont estimatives, ne servent qu'à des fins d'évaluation et ne feront partie d'aucune offre à commandes résultante.

Pour une copie de l'annexe B – Base de paiement (feuille de calcul Excel), s'il vous plaît contactez : meagan.kowal@pwgsc-tpsgc.gc.ca

Les offrants établiront les modalités de paiement en utilisant le fichier Excel.

Une fois imprimé, ce fichier doit être présenté en format papier, avec les autres documents requis, par télécopieur, par courrier ou en personne au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

En outre, une copie électronique doit être présentée **sur demande, dans un délai de deux jours**.

Comme condition minimale, les soumissionnaires doivent remplir le tableur FOB Plant et soumissionner dans une (1) ou plusieurs régions.

Les offrants doivent soumettre des prix fermes pour tous les articles énumérés dans une région.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
21C11-177005/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
21C11-177005

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
STN-6-39058

Id de l'acheteur - Buyer ID
STN202
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE <<C>> Destinations de livraison et responsables d'emplacement autorisés

Les responsables d'emplacement autorisés sont le gestionnaire des opérations ou le gestionnaire fonctionnel des installations de fabrication de CORCAN (également les destinations de livraison) situées dans les établissements du Service correctionnel du Canada. Toutes les parties doivent savoir que les commandes à numéro (p. ex. commandes subséquentes) et leur importance varieront en fonction de l'installation de production et que toutes les installations ne peuvent passer de commandes pendant que dure la présente sollicitation ou l'offre à commandes en résultant.

RÉGION DE L'ONTARIO :

ÉTABLISSEMENT DE BATH
5775, Bath Road, ROUTE 33
C.P. 1500
Bath (Ontario)
K0H 1G0

ÉTABLISSEMENT WARKWORTH
C.P. 760
Campbellford (Ontario)
K0L 1L0

RÉGION DU QUÉBEC :

ÉTABLISSEMENT DE COWANSVILLE
400, rue Fordyce
C.P. 5000
Cowansville (Québec)
J2K 3N7

RÉGION DE L'ATLANTIQUE :

ÉTABLISSEMENT DE SPRINGHILL
330, rue McGee
C.P. 2140
Springhill (Nouvelle-Écosse)
B0M 1X0

INDUSTRIES COMMUNAUTAIRES
310, boul. Baig
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1C 1C8

RÉGION DES PRAIRIES :

ÉTABLISSEMENT DE STONY MOUNTAIN
C.P. 4500
Winnipeg (Manitoba)
R3C 3W8

N° de l'invitation - Solicitation No.
21C11-177005/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
21C11-177005

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
STN-6-39058

Id de l'acheteur - Buyer ID
STN202
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PÉNITENCIER DE LA SASKATCHEWAN
C.P. 160
Prince Albert (Saskatchewan)
S6V 5R6

ÉTABLISSEMENT BOWDEN
C.P. 6000
Innisfail (Alberta)
T4G 1V1

RÉGION DU PACIFIQUE :

ÉTABLISSEMENT MISSION
8751, Stave Lake Rd.
C.P. 60
Mission (C.-B.)
V2V 4L8

4) Tous les autres emplacements de CORCAN du SCC répartis à l'échelle du Canada.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
21C11-177005/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
21C11-177005

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
STN-6-39058

Id de l'acheteur - Buyer ID
STN202
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE << D >> - Rapport sur l'utilisation de l'offre à commandes

Faire parvenir à:

Facsimile: (403) 292-5786
Courriel: WST-PA-CAL@pwgsc-tpsgc.gc.ca

Calendrier des rapports trimestriels d'utilisation:

Premier trimestre: du 1^{er} avril au 30 juin.
Deuxième trimestre: du 1^{er} juillet au 30 septembre.
Troisième trimestre: du 1^{er} octobre au 31 décembre.
Quatrième trimestre: du 1^{er} janvier au 31 mars.

RAPPORT SUR LE NOMBRE D'AFFAIRES CONCLUES AVEC LES MINISTÈRES OU ORGANISMES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

FOURNISSEUR:
N° DE L'OFFRE À COMMANDES
MINISTÈRE OU ORGANISME:

Période de référence

Élément n°	Description de la commande	Valeur de la commande	TPS/TVH
A) Valeur totale en dollars des commandes pour la période de référence:			
B) Commandes totales accumulées à ce jour:			
(A+B) Commandes totales accumulées:			

AUCUN RAPPORT: Nous n'avons pas conclu d'affaires avec le gouvernement du Canada pour cette période []

PRÉSENTÉ PAR:

Nom:

Numéro de téléphone:

SIGNATURE:

DATE:

N° de l'invitation - Sollicitation No.
21C11-177005/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
21C11-177005

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
STN-6-39058

Id de l'acheteur - Buyer ID
STN202
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « E » de la PARTIE 3 de la DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

L'offrant accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;
- Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)